

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE JUILLET 2016 tenue le 4 juillet 2016 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Mario Cantin

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Absence motivée : Josée Audet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN
4. COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (E16-005)
 - 5.2 CONTRAT DE NIVELLEMENT DES CHEMINS 2016 (V16-026)
 - 5.3 TRAVAUX ÉLECTRIQUES DIVERS (I16-004)
 - 5.4 TRAVAUX DE PLANAGE À FROID (V16-011)
 - 5.5 TRANSFERT DE TERRAINS DE LA PHASE II DU CHEMIN DE FLEUVE (V16-017)
 - 5.6 INSPECTION PAR CAMÉRA DES ÉGOUTS, RUE DU CAPITAINE
6. URBANISME
 - 6.1 RÉSIDENCE UNIFAMILLIALE, 75, CHEMIN DU FLEUVE, LOT 5 906 483 (D16-138)
 - 6.2 MARGE DE REcul AVANT, 19, RUE DES VOILIERS (D16-081)
 - 6.3 RÉNOVATION, 162, BOUL. BLAIS EST (D16-146)
 - 6.4 TOLÉRANCE MUR DE SOUTÈNEMENT, 54, DES VOILIERS (D16-117)
 - 6.5 AGRANDISSEMENT, 12, RUE MARIETTE DALLAIRE (D16-092)
 - 6.6 AGRANDISSEMENT, 12, RUE DES PEUPLIERS (D16-084)
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VENDREDI LE 12 AOÛT
8. AUTRES
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 REMERCIEMENTS, DÉFI NATATION
 - 9.2 DÉMANTÈLEMENT DES LÈVES BARRIÈRES, PARC FLUVIAL (I16-005)
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN

2016-101

IL EST PROPOSÉ PAR : Marion Cantin

APPUYÉ PAR : Éric Guillemette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016.

ADOPTÉE

4. COMPTES À PAYER

2016-102

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PAYER les comptes suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>détails</u>	<u>montant</u>
Jonathan Blouin	achats terrain de jeu	350.00
Hydro-Québec	puits Blais Ouest	454.64
	étangs	2 419.47
	puits Anse	28.22
Telus	téléphone caserne	97.77
Bureautique Côte-Sud	fournitures de bureau	166.29

	vaisselle	177.45	343.74
Hydro-Québec	station pompage Peupliers	1 220.37	
	usine traitement eau	1 515.95	2 736.32
MRC de Montmagny	collecte sélective mai	1 356.26	
	exclusion zone agricole	262.50	
	inspecteur municipal	10 048.50	11 667.26
Coop Rivière-du-Sud	quincaillerie		1 071.55
Novicom 2000 inc.	batterie radio service incendie		147.44
Receveur général du Canada	DAS juin 2016		1 503.51
Revenu Québec	DAS juin 2016		3 695.66
CARRA	juin 2016		483.84
Service en placement Peak	juin 2016		112.52
Petite Caisse	frais de poste		209.58
Garage André Aubé inc.	camion voirie		89.30
Postes Canada	envoi journal juin		127.80
Les entreprises JRMorin inc.	nivellement chemin HLM	318.00	
	travaux boul. Blais Ouest	1 108.25	1 426.25
Commerçants de la Chaudière	frais de poste		14.40
Signalisation Lévis inc.	signalisations et piste cyclable		1 189.82
Pagenet	pagettes service incendie		138.48
Extincteurs Montmagny inc.	inspection annuelle		425.41
Ferme Horticole Lajoie inc.	jardinières	1 771.39	
	gazon	16.51	1 787.90
Ville de Montmagny	location centre entraînement		471.40
Les Alarmes LBI	réparation centre des loisirs		146.02
Gestech Environnement inc.	mai, juin 2016		10 014.84
Chem Action inc.	usine traitement eau potable		1 114.11
Informatique IDC	support informatique		37.94
Régie gestion mat. Rés. Maurice	mai 2016		11 491.13
Lajoie paysagistes	plantation de fleurs		2 529.45
Écho-tech H2O inc.	mesure de boues		1 638.39
Groupe Environnex	analyse eaux usées	165.56	
	analyse eau potable	91.98	257.54
Mario Cantin	3 gazebos		338.03
Patrice Tondreau	peinture porte étangs		21.25
Sheila Pitre	cours sauveteur national		376.00
Service incendie	juin 2016		1 470.55
Carte Visa	fournitures de bureau	26.93	
	ballons terrain de jeux	87.32	
	chaises piscine	248.28	
	lunettes de protection	112.59	
	dépôt jeux gonflables	890.00	
	Permis tournoi Leucan	87.00	
	Acompte Carie Factory	150.00	1 602.12
Corporation Informatique Bellechasse	géomatique		339.18
Garage Gilmyr	inspection camion incendie		161.54
Génératrice Dummond	entretien préventif		750.38
Sani bleu	toilette plage		589.82
Service & entretien Daniel Ross	tondage 3 vers.		1 101.83
MDM Publicité	vêtements		1 149.75
Concassés du Cap inc.	juillet 2016		5 574.36
Philiat Blais & Fils inc.	nettoyage de la plage	3 759.69	
	réparation stationnement plage	870.95	4 630.64

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 76 327.15 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENT – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (E16-005)

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur *Les Concassés du Cap inc.* se termine le 31 décembre 2016 pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjudgé qu'après demandes de soumissions publiques faites par annonce dans un journal, si la dépense est de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui se terminera le 31 décembre 2016 a été fait conjointement avec d'autres Municipalités quant à l'appel d'offres et qu'il était bénéfique de reconduire la même procédure;

CONSIDÉRANT QUE le contrat aura une durée de trois ans (2017, 2018 et 2019) avec une option de deux ans (2020 et 2021);

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec les directeurs généraux des Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, il a été convenu qu'il serait pertinent d'aller de nouveau en appel d'offres commun pour ce contrat;

2016-103

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi suite à la confection d'un devis conjoint avec les autres Municipalités. Un avis public commun sera publié dans le journal L'Oie Blanche dans l'édition du 12 juillet 2016 et le devis sera disponible à partir du 13 juillet 2016 sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres publiques).

DE DEMANDER un prix pour des cueillettes ponctuelles de résidus verts à l'automne et au printemps.

ADOPTÉE

5.2 CONTRAT DE NIVELLEMENT DES CHEMINS 2016 (V16-026)

Afin d'octroyer un contrat pour le nivellement et, si nécessaire, le rechargement granulaire des différents chemins non pavés de la Municipalité.

2016-110

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à l'entreprise Jacques & Raynald Morin Inc. Le contrat sera effectué en régie après dépôts des taux horaires et unitaires, la valeur approximative est de 1 500\$.

5.3 TRAVAUX ÉLECTRIQUES DIVERS (I16-004)

Afin de procéder à divers travaux électriques. Le luminaire du parc Jean Lesage a été approuvé par la résolution 2015-128. Les autres travaux consistent à :

- Déplacement de prises électriques et ajout d'éclairage au centre des loisirs;
- Réparation des luminaires du terrain de balle;
- Achat de trois luminaires extérieurs;
- Réparation de l'air climatisée du centre des loisirs;

2016-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à octroyer le mandat à Cytech Corbin. Le contrat sera effectué en régie après dépôts des taux horaires et unitaires, la valeur approximative est de 2 750 \$.

ADOPTÉE

5.4 TRAVAUX DE PLANAGE À FROID (V16-020)

Suite aux visites des travaux de rapiéçage avec les soumissionnaires (2016-078), il a été déterminé qu'un planage à froid serait souhaitable à certains endroits de la rue principale, de la rue Guillemette et aux intersections Couvent/Principale et Forgue/Principale. Cette opération de fraisage permet de faire une réparation plus durable et d'éviter les surépaisseurs d'enrobé bitumineux.

2016-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à demander un offre de services pour du planage ciblé avant les travaux de rapiéçage. Le coût estimé des travaux est de 4 500\$.

ADOPTÉE

5.5 TRANSFERT DE LA PHASE II DU CHEMIN DE FLEUVE (V16-017)

Le chemin du fleuve (phase II), ainsi que les infrastructures attachées seront cédés à la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur a rempli toutes les clauses de l'entente signée en février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la résolution pour la phase II du chemin du Fleuve indique les modalités de la transaction;

2016-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon au nom de la Municipalité tous les documents liés à la transaction;

DE MANDATER Me Lucie Lachance pour préparer le contrat;

DE MANDATER le directeur général Martin Turgeon à faire les vérifications finales et rassembler tous les documents et plans pertinents au projet.

ADOPTÉE

5.6 INSPECTION PAR CAMÉRA DES ÉGOUTS, RUE DU CAPITAINE

De légères accumulations se produisent au niveau du réseau d'égout de la rue du Capitaine et il serait pertinent de valider les installations avant de procéder au pavage de la rue. Trois aspects sont à vérifier soit l'élévation des radiers, les pentes des conduites et la géométrie des cunettes.

Le service des incendie de la Municipalité procède à des rinçages préventifs du réseau à tous les mois afin d'éviter tous problèmes de refoulement.

2016-114

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général Martin Turgeon à mandater la firme H₂O Enviro à faire l'expertise par caméra (environ 1 400 \$);

DE CONTACTER l'entreprise Jacques & Raynald Morin Inc, qui ont fait les travaux à l'époque, afin qu'ils viennent sur place constater le problème.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 75, CHEMIN DU FLEUVE, LOT 5 903 483 (D16-138)

Construction soumise au PIIA d'une première résidence unifamiliale dans la phase III du chemin du Fleuve. Les demandeurs ont présentés les plans et une description des travaux à la Municipalité, soit une maison un étage avec portique en Canexel de couleur gris foncé et parement de pierre autour de la porte avant.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 27 juin dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-104

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le projet tel que présenté avec la condition du CCU, soit :

- Obliger qu'une servitude pour les conduites soit prise par le promoteur au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.2 MARGE DE REcul AVANT, 19, RUE DES VOILIERS (D16-081)

Demande de dérogation pour la marge de recul avant pour une habitation existante, construite en 1993. La marge de recul avant est de 5,98 mètres, la norme étant de 7 mètres.

Un empiètement est aussi noté sur une servitude d'égouts # 101 312, mais elle est éteinte depuis le 26 février 2007 sous le numéro d'inscription 20 363 043.

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul actuelle du bâtiment correspond à celle des bâtiments voisins;
CONSIDÉRANT QUE le permis de construction 103.92 a été émis par la Municipalité le 30 novembre 1992;
CONSIDÉRANT QUE qu'un avis public a été publié le 16 juin 2016 et qu'aucune objection n'a été soulevée;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 27 juin dernier et recommande à la Municipalité d'accepter la dérogation;

2016-105

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER la dérogation mineure.

ADOPTÉE

6.3 RÉNOVATION, 162, BOUL. BLAIS EST (D16-146)

Demande de rénovation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial pour le remplacement des fenêtres de la lucarne par des fenêtres de PVC blanches à battants.

CONSIDÉRANT QUE la mansarde n'est plus d'origine et que le remplacement des fenêtres n'aurait pas d'impact sur le caractère patrimonial du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 27 juin dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-106

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté avec les conditions du CCU, soit :

- Remplacer par des fenêtres à battants de même ouverture que l'existant;
- Installer des barrotins ou faux meneaux au centre des battants de même dimensions que l'existant;
- Refaire des moulures du même style.

ADOPTÉE

6.4 TOLÉRANCE MUR DE SOUTÈNEMENT, 54, DES VOILIERS (D16-117)

Demande pour la construction d'un mur de soutènement non mitoyen de plus d'un mètre de hauteur.

Le projet a fait l'objet d'une dérogation mineure (2014-158) le 9 septembre 2014 pour une hauteur hors-terre excessive du solage. Cette situation fait que l'entrée charretière a une forte pente et que le mur empiète sur une servitude inscrite le 27 novembre 1975 et portant la dénomination #99560.

CONSIDÉRANT QUE la situation particulière de la résidence et du terrain;
CONSIDÉRANT QUE le muret sera en pierres déposées et qu'il peut être facilement démantelé;
CONSIDÉRANT QUE n'a aucun projet à court terme dans l'assiette de la servitude;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 31 mai dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-107

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté;
DE TOLÉRER la présence du muret à condition que la Municipalité puisse le démanteler à la charge du demandeur et sans obligation de le reconstruire si une intervention dans la servitude s'avérait nécessaire.

ADOPTÉE

6.5 AGRANDISSEMENT, 12, RUE MARIETTE DALLAIRE (D16-092)

Agrandissement majeur d'une résidence unifamiliale pour la rendre bi-générationnelle en zone Rb.15, soumise au PIIA.

Les travaux consistent à un agrandissement avec solage d'un seul étage qui comporte un logement d'une chambre à coucher. Les matériaux de recouvrement et les fenêtres seront identiques au bâtiment d'origine.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 31 mai dernier et recommande à la Municipalité d'accepter la dérogation;

2016-108 IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté avec la condition du CCU, soit :

- Exiger un certificat de localisation à la fin des travaux.

ADOPTÉE

6.6 AGRANDISSEMENT, 12, RUE DES PEUPLIERS (D16-084)

Agrandissement majeur d'une résidence unifamiliale en zone Va.11 et soumise au PIIA, les travaux consistent à un agrandissement important qui changera l'aspect du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes en vigueur;

2016-109 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

7.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VENDREDI LE 12 AOÛT

Le bureau municipal sera fermé le 12 août prochain.

2016-115 PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS:
D'ACCEPTER la date de fermeture proposée du 12 août 2016. Le service des loisirs sera ouvert. Le directeur général sera disponible sur son portable pour les urgences.

ADOPTÉE

8. AUTRES

9. CORRESPONDANCE

9.1 REMERCIEMENTS, DÉFI NATATION

Les membres du comité du défi natation tiennent à nous adresser leurs plus sincères remerciements pour votre contribution financière versée à l'événement. De plus, la présence des premiers répondants a contribué à sécuriser les soixante-deux nageuses et nageurs qui ont pris le départ le 24 juin dernier. C'est par une température exceptionnelle, que tous ces gens ont complété avec succès le parcours de 2.5 km. dans les eaux du fleuve St-Laurent. L'organisation mobilise tout près de cent cinquante personnes, sans compter parents et amis nombreux pour encourager. À l'an prochain, pour la treizième édition.

9.2 DÉMANTÈLEMENT DES LÈVES-BARRIÈRES, PARC FLUVIAL (I16-005)

Demande de l'administration de la marina pour le retrait de la guérite et des lèves barrières du parc fluvial.

CONSIDÉRANT QUE nous ne prévoyons plus utiliser ces barrières d'accès;
CONSIDÉRANT QUE la guérite semble encore être utilisée sporadiquement par les employés du stationnement et que sa présence demeure préférable qu'une simple table de pique-nique;

2016-116 IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PROCÉDER au démantèlement des lèves-barrières;
DE MANDATER le directeur général pour discuter avec la direction de la marina au sujet du démantèlement ou de la réparation et de procéder aux travaux.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suggestion de citoyen pour considérer de réglementer des constructions de type « mini-maison ».

- Discussion sur la problématique sur le réseau d'égouts de l'Anse subie lors des fortes pluies du 13 juin. La Municipalité croit que des drains pluviaux et pompes sont branchés illégalement au réseau d'égout créant ainsi une surcharge du réseau. La Municipalité procédera à des tests et inspections pour découvrir les branchements non-conformes.
- Remerciement du Maire et du Conseil à Mme Claire Audette pour l'aménagement du parc Jean Lesage.
- Un citoyen demande des précisions sur le système d'alarme et d'avertissement lumineux indiquant le bon fonctionnement des pompes des égouts de l'Anse. Des vérifications seront faites par la Municipalité.
- Demande de citoyen pour installer un arrêt près du passage vers le fleuve sur la rue de l'Anse. La Municipalité ira faire des vérifications sur place.

2016-117

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Éric Guillemette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS

PRÉSENTS :

QUE la réunion se termine à (19 h 52)

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier:

